

OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une OPAH-RU est un dispositif qui permet à la commune d'agir sur l'habitat très dégradé par des mesures coercitives.

Il est accompagné d'actions sur les espaces publics.

Dans ce cadre et sur un périmètre défini, la commune de Carentan-les-Marais majore les aides octroyées.

> LE PÉRIMÈTRE



PERMANENCES SANS RDV

PICAUVILLE

1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h
Mairie

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

2^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h
Antenne France Services

CARENTAN-LES-MARAIS

3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
Espace France Services

RENSEIGNEMENTS



Parc d'Activité du Golf
210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

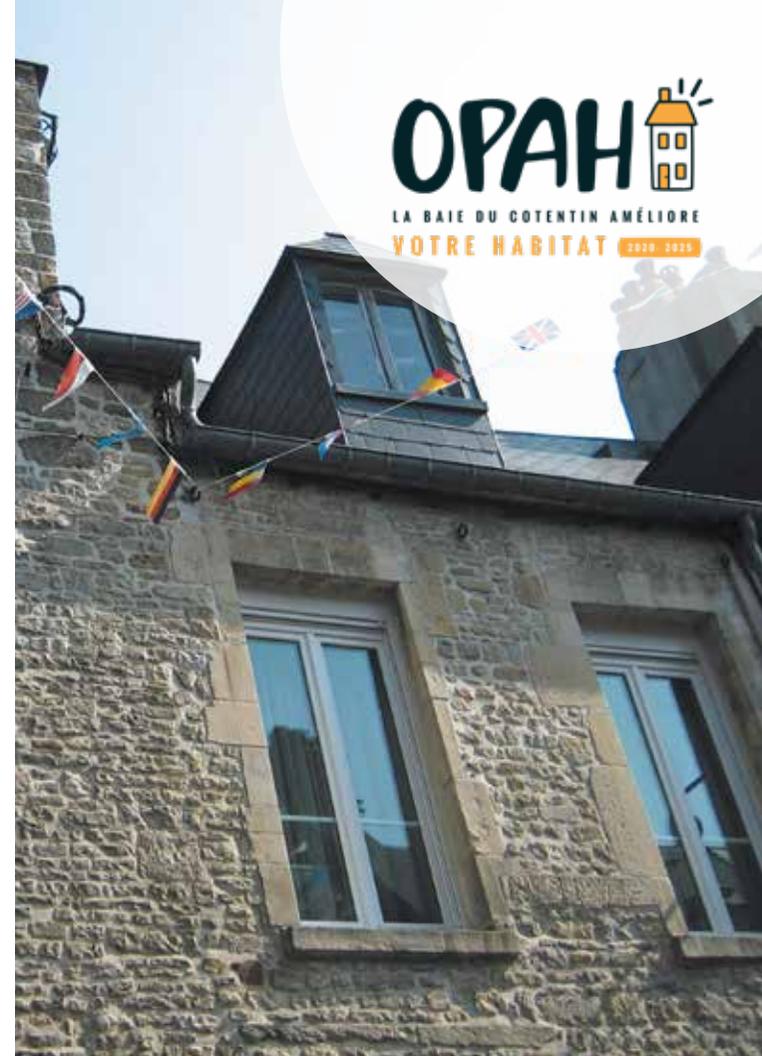
contact@cdhat.fr
aiderenov-cdhat.fr
@Groupe_CDHAT

02 33 75 62 40

EN PARTENARIAT AVEC



Conception - Réalisation : CDHAT - Crédits photos : CDHAT - B. Canu - PNRMCB, mairie de Picauville et médiathèque CLM - Imprimé par Graphylis (66) - Annexe d'Avuers (60) - Mai 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



DES CONSEILS PERSONNALISÉS ET DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX



C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Profitez d'un accompagnement technique, administratif et financier GRATUIT pour vos projets.

De 2020 à 2025 deux OPAH mises en place par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vous permettent de bénéficier de subventions.

> DES AIDES, POUR QUI ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans :

- leur résidence **principale**
- un logement destiné à la **location**
- ou les parties communes des copropriétés

> LE PÉRIMÈTRE

Apperville, Audouville-la-Hubert, Auvers, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Boutteville, Carentan-les-Marais, Étienville, Hiesville, Liesville-sur-Douve, Méautis, Neuville-au-Plain, Picauville, Saint-André-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Mère-Église, Sébeville, Terre-et-Marais, Tribehou, Turqueville

CONDITIONS GÉNÉRALES

> QUELLES CONDITIONS ?

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention

> QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Réhabilitation d'un logement vacant



> AUTRES AIDES :

- Communauté de Communes Baie du Cotentin
- Communes
- Caisses de retraite
- Chèque éco-énergie Région Normandie
- Conseil départemental
- Eco-prêt à taux 0%

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a mandaté le CDHAT, agréé par l'État « Mon Accompagnateur Rénov' », pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet de travaux :

- 1 Je prends contact avec le CDHAT**
par téléphone, ou en permanence pour expliquer mon projet
- 2 Je reçois la visite**
d'un technicien du CDHAT pour effectuer un diagnostic technique, social et financier
- 3 Je demande des devis**
auprès d'artisans locaux en fonction des scénarios de travaux définis avec le CDHAT
- 4 Je constitue avec le CDHAT mes dossiers de demande de subventions**
auprès des différents organismes financeurs
- 5 J'attends les accords de subventions**
pour commencer les travaux
- 6 J'envoie les factures**
au CDHAT pour effectuer les demandes de paiement

Un parcours personnalisé
Pas à pas

